

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2569

présenté par

M. Esquenet-Goxes et Mme Mette

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 23 par la phrase :

« Ce rapport intègre notamment des données genrées sur l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations agricoles, dans le but d'établir des mesures visant à favoriser la mixité dans le secteur agricole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser l'objet du rapport prévu à l'article premier. Il indique ainsi que celui-ci doit contenir des données genrées sur l'installation des agriculteurs et la transmission des exploitations agricoles, dans le but d'établir des mesures visant à favoriser la mixité dans le secteur agricole.

En effet, si le secteur souhaite pleinement atteindre ses objectifs de renouvellement, il devra impérativement attirer davantage de femmes. Pour cela, nous manquons toutefois de données fréquemment mises à jour afin de mettre en place les politiques les plus adéquates. Cet amendement permettra de pallier ces manques.